Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 1 Joumada I 1441
27 Décembre 2019

N° 119

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **4138**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4138**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **4148**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **4155**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4156**
Avis aux créanciers..... **4165**
Convocations
Sociétés anonymes **4169**
Divers
Avis au public..... **4172**
Rectificatifs **4172**
Actes Administratifs
Avis au public **4173**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement agricole Elhnachir Lajred

Objet : développement agricole

- Zone d'intervention : Elhnachir Lajred

- Siège social : Elhnachir Lajred

- P.C.A : Houcine Ben Abdallah Mansri

Sadek Mnasri

Anwer Mnasri.

2019K00090SODB1

Constitution d'une association

Dénomination :

Groupement de développement agricole Hichem Remad

Objectif : Distruction de l'eau aux adhérents

Siège social : Bayadha - Zarzis.

Président : Lazhar Hamali

Trésorier : Salem Bilhiba

Membre : Moncef Jarray

Suite au décret du gouvernorat de Médenine n°5 date 3 février 2017.

2019M00434SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

Notice d'information au public

Société PLASTICUM TUNISIE

Identifiant Unique : 1176693W

CNSS N° : 346878-06

Forme : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne, Résidente Totalement Exportatrice

Montant de l'augmentation de capital social : Trois cent cinquante mille Dinars Tunisiens (350.000 DT), en, numéraires par versement en espèces à souscrire intégralement et à libérer en totalité lors de la souscription par l'actionnaire auquel la présente augmentation est réservée avec une prime d'émission globale de 350 000 dinars. Siège social : Innopark 8 et 9 Z.I «INNOPARK» El Agba 2073. Objet social : La transformation des matières plastiques par injection.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital social qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13/12/2019 enregistré à la recette de Sidi Hssine Sijoumi sous le n°19703973 quittance M109179 a été déposé au greffe du tribunal de première instance Tunis 2 le 23/12/2019 sous le Numéro : AC 402312019. Nombre d'actions à souscrire 3500 actions d'une valeur nominale de 100 Dinars Tunisiens chacune à libérer en totalité lors de la souscription par des versements en espèces par l'actionnaire auquel la présente augmentation est réservée.

La valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars Tunisiens l'action, soit la valeur nominale.

Prime d'émission pour chaque action souscrite : 100 Dinars Tunisiens pour chaque action souscrite à libérer entièrement lors de la souscription.

Apport en nature : Aucun apport. Avantages particuliers : aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraires seront déposés dans un compte indisponible au nom de la société, auprès de la Banque ARAB TUNISIAN BANK, Agence Mutuelleville, sous le numéro : 32 1192002657.

Délai de souscription : 15 jours au minimum à compter de la date de la publication de cet avis an Journal officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le Conseil d'Administration.

2019T01661SANB2

Notice d'augmentation de capital

Notice publiée en application de l'article 164 du code des sociétés commerciales

"SOCIETE DES SEMENCES SELECTIONNEES"

en abrégé "SOSEM"

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 Dinars

Augmenté à 11.000.000 Dinars

Siège social : 82 Avenue louis Braille - Tunis Belvédère 1002

Identifiant Unique : 1239317W

Dénomination : Société des Semences Sélectionnées "SOSEM".

Forme : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Capital social : Sept Millions de Dinars (7 000 000 Dinars).

Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

Objet social : Production et Multiplication des Semences et Plants.

Durée de la Société : 99 ans.

Modalités de l'augmentation : Suivant P.V. de l'A.G.E. en date du 02 octobre 2019, enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajene - Tunis, sous le numéro 19506224, quittance 865214 du 9/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'une valeur de 4000 000 Dinars, afin de le porter de 7 000 000 Dinars à 11 000 000 Dinars, et ce par l'émission de 40 000 actions de 100 Dinars chacune.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

Conditions de l'augmentation : Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et réservation de la dite augmentation aux actionnaires suivants : la Sté MEDIGRAIN (la Sté ACN, la Sté STPA, la Sté GMCB, la Sté SPPAS, la Sté MCSR et la Sté TRANSFOOD. Les actions nouvelles à souscrire sont à libérer en moitié lors de la souscription.

Banque : Les versements seront portés au crédit du Compte Indisponible ouvert sur les livres de la BIAT - Agence Centre d'Affaires de Tunis sous le n°08003000513201112763.

Dépôt légal :

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sus indiqué a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 24-12-2019 sous le numéro AC012322019

- Délais de souscriptions :

15 jours à compter de la date de publicité de cette notice.

2019R02737SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Identifiant Unique : 1615098/C

Dénomination : Société LEFTEX

Forme : Société anonyme.

Siège social :

59 Rue 8603, Zone Industrielle Charguia I, 2035 Tunis Carthage

Objet social :

Le commerce de tous produits au détail

Capital social : 10.000 DT dinars en cours d'augmentation à 500.000 dinars.

Durée : 99 ans.

Dépôt légal :

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/9/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 10/12/2019 sous le n° 19507822 Quittance 9464, a été déposée au Registre National des Entreprises le 13/12/2019 sous le n° AC012212019 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'augmentation :

L'assemblée générale extraordinaire de la société décide d'augmenter le capital de la somme de 490.000 Dinars pour le porter de 10.000 dinars à 500.000 par la création de 4900 actions nouvelles d'une valeur de 100 dinars chacune par conversion d'une créance certaine, liquide, exigible et échue d'un montant de 490.000 Dinars détenue par la Société BS INVEST SICAF à l'égard de la société. L'assemblée générale extraordinaire décide dans ce cadre, la suppression du droit préférentiel de souscription en le réservant à la société BS INVEST SICAF et ce pour la totalité de l'augmentation du capital.

Délai de souscription :

15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019403813SANB2

SOCIETE OFFICEPLAST

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 9.802.700 DT

SIEGE SOCIAL :Z.I 2, MEDJEZ EL BAB B.P. 156 - 9070 - TUNISIE

MATRICULE FISCAL : n°947962F/A/M/000

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'actions relatives à l'augmentation de capital par incorporation des réserves et en numéraire de la société OFFICEPLAST

DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16/12/2019

Nombre de Titres à émettre :

- 1305000 actions nouvelles de valeur nominale d'un (1) Dinar chacune avec une prime d'émission d'un million six cent quatre vingt seize mille cinq cent dinars (1 696500,000). La totalité de l'augmentation décidée est réservée aux investisseurs suivants :

FCPR MAXULA JASMIN, FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE,

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE :

1.1 - Dénomination et siège social :

Dénomination sociale :	OfficePlast
Siège social :	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie
Usine :	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie
Téléphone :	+216 78 564 155
Fax :	+216 78 564 185
Site Web:	www.officeplast.com

1.2 - Forme juridique et législation applicable : La société OfficePlast est une société anonyme régie par le droit tunisien et en particulier par :

- Le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 novembre 2000 tel que modifié par la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, la loi n°2005-65 du 27 juillet 2005, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, la loi n° 2009-1 du 05 janvier 2009 et la loi n° 2009-16 du 16 mars 2009.

- Le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993 et notamment les incitations communes et les incitations liées au régime partiellement exportateur [1].

1.3 - Date de constitution et Durée : OFFICEPLAST .SA a été constituée le 19 janvier 2006 pour une durée de 99 ans.

1.4 - Objet social : La société a pour objet :

✓ La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

✓ La participation, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

✓ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

[1] Ce code a été abrogé par la loi n° 2016-70 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2017.

1.5- Registre de commerce : B246582006.

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.7- Nationalité : Tunisienne.

1.8- Capital social : 9.802.700 DT, divisé en : 9.802.700 actions d'1DT de nominal, entièrement libérées.

1.9- Matricule fiscal : 947962F/A/M/000.

1.10- Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social d'OfficePlast : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 – Tunisie

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

M. Mohamed Ali HIDRI

Directeur Administratif et Financier de la société OfficePlast

Tél : +216 78 564 155

Fax: +216 78 564 185

2 - ADMINISTRATION ET CONTROLE :

2.1 - Membres des organes d'administration et de direction :

2.1.1 Membres des organes d'administration :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M.Yassine ABID	Lui-même	Président	2018-2020*	Tunis
La société ATD SICAR	M. SeifEddine BEJAOUI	Membre	2018-2020*	Tunis
La société ATD SICAR	Mme Yosr MESSADI	Membre	2018-2020*	Tunis
M. Mourad MATMATI	Lui-même	Membre	2018-2020*	Tunis
FCPR Maxula croissance entreprise***	MAXULA GESTION	Membre	2019-2020*	Tunis
FCPR MAX ESPOIR	MAXULA GESTION	Membre	2018-2020*	Tunis
Mme Azza BANANI**	Lui-même	Membre	2018-2020*	Tunis

* Mandats renouvelés par l'AGO du 24 Mai 2018

** Représentant les petits porteurs et nommé par l'AGO du 24 Mai 2018

*** Nommé par l'AGO du 20 Juin 2019

2.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat	Adresse
M. Yassine ABID	Président Directeur Général	2018-2020*	Tunis

* Mandat renouvelé par le CA du 01 Juin 2018.

En référence au Pacte d'actionnaires signé avec l'ATD SICAR le 13 mai 2013, M. Yassine ABID est également membre du Comité Financier et de Pilotage de la société, pour une durée de trois années renouvelable.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société OfficePlast.

2.2 Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet Univers Audit, représenté par M. Rachid NACHI, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Rue du Lac Léman, Résid. Lac 2001, Imm. Prima, Bur. A 2.2, Les Berges du Lac 1053, Tunis. Tél : 71 964 692 – Fax : 71 964 741 Email : rachid.nachi@planet.tn	2018-2020*

* Mandat renouvelé par l'AGO du 24 Mai 2018.

3 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

3.1 Caractéristiques et modalités de l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast, réunie le 16/12/2019, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 305000 dinars en numéraire pour le porter de 9 802 700 dinars à 11 107 700 dinars et ce, à travers l'émission de 1 305000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un (1) Dinar chacune avec une prime d'émission d'un million six cent quatre vingt seize mille cinq cent dinars (1 696500), de supprimer les droits préférentiels de souscription. L'AGE a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités et la répartition. Le conseil d'administration réuni le 20 novembre 2019 a réservé la souscription de la totalité de l'augmentation décidée aux investisseurs suivants :

IDENTITE	Quantité Souscrite	Montant nominal (en dinars)	Prime d'Emission (en dinars)	Montant Total (en dinars)
FCPR MAXULA JASMIN	1 044 120	1 044 120	1 357 356	2 401 476
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	260 880	260 880	339 144	600 024

3.1.2.1 Prix d'Emission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2,300 dinars, soit (1) un dinar de valeur nominale et 1,300 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles seront intégralement libérées lors de la souscription.

3.1.2.2 Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast réunie le 16/12/2019, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital aux souscripteurs sus indiqués. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit des dits souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

3.1.2.3 Période de souscription :

Les souscripteurs disposent d'un délai d'une semaine à compter de la date de la publication de la décision de l'augmentation de capital au J.O.R.T pour souscrire aux 1 305 000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que les actions nouvelles à créer sont souscrites et totalement libérées.

Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.1.2.4 Etablissements domiciliataires :

Les souscriptions seront reçues auprès de Maxula Bourse, Intermédiaire en bourse.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisien ouvert auprès d'ATB Agence LAC 1 sous le n° 01902047119201261487

3.1.2.5 Modalité et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrée par MAXULA BOURSE en sa qualité de teneur de registre sur présentation d'un bulletin de souscription.

3.1.2.6 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2020.

3.2 But de l'émission :

Les dirigeants de la société OFFICEPLAST ont décidé d'augmenter le capital de la société pour :

- renforcer ses fonds propres et consolider son assise financière,
- financer le plan de développement gage de la croissance future
- élargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

3.3 Structure du capital avant et après augmentation de capital :

La structure de capital de la société OFFICEPLAST avant et après augmentation de capital en numéraire se présentera comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions & des droits de vote avant augmentation en numéraire	% du capital &des droits de votes avant augmentation en numéraire	Nombre d'actions & des droits de vote après augmentation en numéraire	% du capital &des droits de votes après augmentation en numéraire
ABID YASSINE	2 248 926	22,94%	2 248 926	20,25%
ATD SICAR	3 142 653	32,06%	3 142 653	28,29%
ASSURANCES MULIRISQUES ITTIHAD	582 727	5,94%	582 727	5,25%
FCPR MAX-ESPOIR	582 548	5,94%	582 548	5,24%
MAXULA BOURSE	487 300	4,97%	487 300	4,39%
FCPR MAXULA JASMIN			1 044 120	9,39%
WIFAK SICAR	281 769	2,87%	281 769	2,54%
SICAR INVEST	272 308	2,78%	272 308	2,45%
GLSB	250 543	2,56%	250 543	2,26%
BRIGONE VALERIE LUCETTE JOSETTE	247 425	2,52%	247 425	2,23%
BRIGONE LAURENT	247 425	2,52%	247 425	2,23%
MATMATI MOURAD	240 108	2,45%	240 108	2,16%
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	232 508	2,37%	493 388	4,44%
MECHRI HEDI	100 000	1,02%	100 000	0,90%
FCP CEA MAXULA	74 625	0,76%	74 625	0,67%
SEIGLE EP BRIGNONE ANNI LUCETTE	54 065	0,69%	54 065	0,49%
BEL HAJ YAHIA HAMDI	53 865	0,55%	53 865	0,48%
BEN AMOR AHMED	51 535	0,53%	51 535	0,46%
Autres Actionnaires <0,5%	652 370	6,66%	652 370	5,87%
TOTAL	9 802 700	100,00%	11 107 700	100,00%

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3 Régime fiscal applicable :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

4.4 Marché des titres :

Les actions OFFICEPLAST sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 1 305 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et intégralement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dés lors négociées sur le Marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'année 2019. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2 Prise en charge par Tunisie clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie clearing sous le libellé OFFICE PLAST NS J 01/01/2020 et sous le code ISINTN0007700057

2019403826SANB2

Société HORCHANI FINANCE S.A

Au capital de 157.500.000 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Ahmed Toulanne Menzah 1 - Tunis

M.F : 1323866X

En vertu d'une AGE en date du 28 Août 2019, enregistrée à la R.E.A.S 1er bureau Tunis le 26 septembre 2019, quittance n°7243, enregistrement n°19805921, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 3 octobre 2019, les actionnaires décident ce qui suit :

- Approbation de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions de l'exercice 2018

- Changement du siège social à l'adresse 2, Place Mendès France, Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification corrélative des statuts.

2019403845SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Du 12/12/2019

COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENT TOURISTIQUES "COGIT"

Société anonyme

Au capital de 9.600.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous BP 295

MF : 633731ZAM000

RC : B17151999

CNSS : 318033-67

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 12/12/2019 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 16/12/2019 sous le n°19704664 quittance n°73078 il a été décidé de :

Nommer les membres du conseil d'administration pour trois années (2019-2020-2021) :

- Mr Tarak Cherif

- SOGIT

- GPA

- Mr Khalil Cherif

- BIAT

Le présent mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Nommer Moez Ben Ali et Hédi Mallakh en tant que Co-Commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Le présent mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire du PV de l'AGO, a été déposé à l'RNE le 23/12/2019 sous le n°201998966.

2019403849SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de la liquidation

Société Les Carrières de Sables de Kairouan

SARL au capital de 18000 dinars

Siège social : Haffouz- Kairouan

Identifiant unique : 1116484F

Suivant PV de l'assemblée générale des associés du 22 janvier 2019 enregistré à la recette des finances de Haffouz en date du 8 avril 2019, sous le n°19500397, quittance n°M009472, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 11 octobre 2019, il a été décidé ce qui suit :

- Clôture de la liquidation et l'Approbation des comptes définitifs

- Quitus au liquidateur.

2019R02722SRLB2

Dépôt des états financiers

So Key Consulting S.A.R.L

Capital social : 20.000,000 dinars

Siège social : 05, boulevard de la terre centre urbain Nord (1082) Tunis

Matricule fiscal : 15255551F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du vendredi 28/06/2019, enregistré à la recette des finances de Charguia -Tunis, le 21/11/2019 sous le numéro 19707792, quittance N° M108770, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 04/12/2019 sous le numéro 201990564, il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des Etats financiers de l'exercice 2018.

2019R02732SRLB2

Approbation des états financiers de l'année 2015 et la nomination de commissaires aux comptes

Société nouvelle de travaux publiques et hydrauliques SNTP

SARL au capital de 50 000 D

Rue Mohamed Jammoussi Imm Ahlem centre Miz Sfax

MF : 1416644Y/A/M000

RC : B08164042015

Et suivant PV de l'AGO du 12/12/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 27/12/2018 sous le numéro 18806449, Quittance n°M007011 ; il a été décidé d'approuver les états financiers de l'année 2015 et nommer la société SCORE AUDIT du matricule fiscal n°1413104k en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Deux exemplaires du PV de l'AGO ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax sous le n°20193101 en date du 22/01/2019.

2019X01586SRLB2

Société al jawhara pour les Matériaux de construction JMC SARL

Au Capital de 10 000 Dinars

APPT C5-2 Résidence Alcazar Ennasr II

2037 - Ariana - Tunis

Matricule Fiscal : 1518562 M A M 000

Extrait du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 01-11-2019

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01-11-2019 enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 14-11-2019 sous le numéro 19507324, quittance N° 146684.

L'assemblée générale extraordinaire de 01-11-2019 a décidé;

- Dissolution et liquidation anticipée de la société.

2019N00657SRLB2

NESMA IMMOBILIERE SARL

Au capital de 805.000 dinars 112 Avenue de l'UMA 2036 La Soukra

Identifiant unique 438277G

Matricule fiscal 438277G/P/M/000

CNSS 154906-94

Suivant procès verbal de la décision collective des associés de la société NESMA immobilière en date du 18 octobre 2019, enregistré auprès de la recette des finances rue du Paradis Ariana en date du 11 décembre 2019 sous le numéro 19708713 quittance numéro 131579 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises sous le numéro 201995116 en date du 13 décembre 2019, il a été décidé d'approuver les états financiers relatifs aux exercices 2017 et 2018.

2019403814SRLB2

Société Ecole primaire internationale

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Dinars

Registre de commerce : B0311122017

Matricule fiscal : 1492211B/A/M/000

Numéro CNSS : 30-616077

Siège social : 41 IBN Nafiss zone industrielle Khair-Eddine la Goulette, Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 22/03/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Akouda Sousse le 26/03/2018 sous le numéro 10705 quittance numéro1880512, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- Nomination de la société Mena Audit & Advisory en tant que commissaire aux comptes pour les exercices clos le 31/12/2017, le 31/12/2018 et le 31/12/2019.

2019403821SRLB2

«SOCIETE CHEVAL LOISIRS-SARL»

Siège Social : Gammarth Village 2076 La Marsa

M.F : 1519768E/A/M/000

Capital : 100.000 D

Suivant P.V d'assemblée générale ordinaire enregistré à la recette des finances de La Marsa le 10/07/2019 sous le n°19704158 quittance n°104136, dont deux copies ont été déposées au Registre National Des entreprises le 14/11/2019 sous le n° 1519768E il a été décidé la nomination de Mr Nabil Boukhris en tant que nouveau gérant de la société.

2019403822SRLB2

Renouvellement des fonctions du gérant de la

Société AHMED ET COMPAGNIE

S.A.R.L au capital de quinze milles dinars (15 000 dt)

Siège social : Cité Ennour ouest Rue de Hong Kong Sidi Bouzid

MF : N°1215084 VAM

Suivant le procès-verbal du 26/9/2016 enregistrée au bureau des finances de Sidi Bouzid le 18/12/2019 sous le numéro 19708995, quittance numéro 119316 dont une exemplaire a été déposée auprès de Registre national des entreprise le 23/12/2019 sous le numéro 201998925.

Il a été décidé de renouveler les fonctions du gérant de la société M. Makrem Gammoudi titulaire de CIN n°05969514, pour une durée de 5 ans, renouvelable.

2019403837SRLB2

Société HORCHANI DATTES INTERNATIONAL H.D.I SARL

Au capital de 1.360.000 DT

Siège social : 11, Rue Ahmed Toulanne Menzah 1 Tunis

M.F : 1295605R

Suivant PV AGE en date du 28 Août 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 13/9/2019 sous le n°19805651 Quit n°6933, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403838SRLB2

Société STUMAC SARL

Au capital de 830.000 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Labid 1002 - Tunis

M.F : 544482E

Suivant PV AGE en date du 29 août 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 10/9/2019 sous le n°19805548 Quit n°6816, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 en résultats reportés quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018

- Augmentation du capital par incorporation des résultats reportés pour le porter de 830.000DT à 1.500.000DT et modification corrélative des statuts

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403839SRLB2

Société ODYSSEE HOTELS SARL

Au capital de 7.400.000 DT

Siège social : 11, Rue Ahmed Toulanne Menzah 1 Tunis

M.F : 042898K

Suivant PV AGE en date du 18 Octobre 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 22/1012019 sous le N°19806596 Quit N°8023, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 8/11/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018 et renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes M. Mohamed Sami Bahlous pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019403840SRLB2

Société MEDICAR SARL

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Labid 1002 Tunis

M.F : 0539365R

Suivant PV.AGE en date du 18 octobre 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 22/10/2019 sous le n°19806594 Quit n°8021, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 8/11/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018

- Affectation du résultat des dits exercices

- Quitus au gérant pour sa gestion des dits exercices

- désignation d'un commissaire aux comptes M. Mohamed Sami Bahlous pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Décision de ne pas dissoudre la société en raison de la perte de la moitié de son capital

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuelleville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403841SRLB2

Société MANARTHON SARL

Au capital de 6.903.000 DT

Siège social : 11, Rue Ahmed Toulanne Menzah 1 Tunis

M.F : 0912362Y

Suivant PV AGE en date du 28 Août 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 5/9/2019 sous le n°19805394 Quit n°6649, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018 et renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403842SRLB2

Société AMLEK TUNISIE SARL

Au capital de 21.922.878 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Labid 1002 Tunis

M.F : 1327125G

Suivant PV AGE en date du 3 septembre 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 13/9/2019 sous le n°19805652 Quit n°6934, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers des exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

- Affectation du résultat des dits exercices

- Approbation des conventions réglementées conclues par la société au cours des exercices de 2013 à 2018

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403843SRLB2

Société HORCHANI OLIVE OIL SARL

Au capital de 6.419.600 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Labid 1002 Tunis

M.F : 0644914P

Suivant PV AGE en date du 28 Août 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 13/9/2019 sous le n°19805656 Quit n°6938, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018 et renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403844SRLB2

Société ODYSSEE PALACE.SARL

Au capital de 2.930.000 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Labid 1002 Tunis

M.F : 0741160N

Suivant PV AGE en date du 28 Août 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 10/9/2019 sous le n°19805550 Quit n°6818, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018 et renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403846SRLB2

Société BLUEFIN TUNISIE SARL

Au capital de 604.300 DT

Siège social : 11 Bis, Rue Labid 1002 Tunis

M.F : 0774537G

Suivant PV AGE en date du 29 août 2019, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 16/9/2019, sous le n°19805678 Quit n°6963, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises à Tunis le 3/10/2019, l'assemblée décide ce qui suit :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée et approbation des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018

- Affectation du résultat des dits exercices

- Quitus au gérant pour sa gestion des dits exercices et renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans renouvelable

- Changement du siège social au : 2, place Mendès France Mutuel ville 1082 Tunis.

- Modification de l'article 4 des statuts.

2019403847SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture d'une SUARL

Société : AROUS TEX

Suivant acte sous seing privé en date du 03/10/2019 et enregistré à la recette de finance de Jemmel le 07/10/2019 sous le n°19502108 et quittance n° M069441 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Monastir le 19/11/2019 il a été clôturée une société unipersonnelle à responsabilité limitée et nommer Mr Slah Arous liquidateur de la société.

Raison sociale : société Arous TEX

Siège : Av Habib Thameur Jemmel

N° Afiliation CNSS : 535658-24

MF : 1297461CAM000

2019S01495SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce par donation

Par acte notarié établi par les notaires à l'Ariana Maître Manal Grami et Maître H'Nia Zagrouba le 16/11/2018 et inscrit sur le registre brouillon de Maître Manal Grami sous le n° 7/17 Folio 18 ,Madame Saoussen Bent Abdallah Bouchiba , demeurant au 3 rue du Canada à Tunis, titulaire de la CIN N°0465741 et du MF : 0990168H a fait donation à Madame H'lima Bent Larbi Ksouri, demeurant au n°4 impasse El Gabji rue Sidi Rassas à Tunis, titulaire de La CIN N° 00515026, le fonds de commerce de Fast - Food dénommé Chiki Biki exploité dans le local sis au n°37 rue

Saïd Abou Baker à Tunis avec tous ses éléments incorporels et corporels le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 18/12/2019.

2019T01646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 04/12/2019 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika 06/12/2019 quittance n° M085738 et enregistrement n°19203212 Madame Mouna Nahali titulaire de C.I.N 04830633 demeurant à la rue Tranja, impasse Hssoumi, n° 3, Tunis a vendu à monsieur Maher Hanchi la totalité de fonds de commerce situé à Sidi Bou Hdid n°18 Tunis, exploité pour la vente de prêt à porter.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son adresse élue bureau maître Houda Ben Jeddou 56, avenue Hbib Bourguiba 4éme étage bur 24 Bardo Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette avis a été publié au journal al chourouk et le quotidien le 20/12/2019.

2019T01647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/12/2019 et enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt 13/12/2019 quittance n°M037621 et enregistrement n°19202146 monsieur Anis Dawar demeurant à la rue 9260, n°8, Djbel Jloud, Tunis titulaire de C.I.N n°07100036 a vendu à Madame Ribeh Dhifi demeurant à la rue 9260, n°8, Djbel Jloud, Tunis, titulaire de C.I.N n°00199161 la totalité du fonds de commerce situé au Z.I Borj Cedria 12 bis rue Hédi Nouira, exploité pour l'exercice de cafeteria et fast-food.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son adresse élue bureau maître Boulaabi Sonia 6, rue sidi Béchir Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal al Chourouk et le quotidien le 20/12/2019.

2019T01648FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/12/2019 enregistré à la recette des finances de rue Eljazira le 13/12/2019 n° d'enregistrement 19203161 Quittance n°M1075134 Mr Iskander Trifi résidant à 01 rue 02 Rue 3076 Essayda Tunis a vendu à Mr Mohamed Manai résident au 11 Rue Maaouia Ben Houdaij Elwardiya 1 Tunis la totalité du fonds de commerce sis au 08 Rue Canada Belvédère Tunis. Dont une copie a été publiée au journal le Temps du 21/12/2019.

Les oppositions sont recevables pendant 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Manai à son adresse au 11 Rue Maaouia Ben Houdaij Elwardiya 1 Tunis.

2019T01649FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 3/10/2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 8/10/2019 quittance n°1035151 enregistrement n°19201933 Mme Yasmine Bent Ahmed Ben Abidi Taboubi a vendu sa part du fonds de commerce à Mr Mahmoudi Haythem exploité à café nommé Code à Barre située à l'avenue 15 octobre à Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse de l'acheteur avenue 14 janvier n°196 près de l'école Wassila Lil Ibdâa Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 27/11/2019.

2019T01652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous-seing privé en date du16/12/2019 enregistré à la recette des, finances Ettadamen le 17/12/2019 N° de quittance M123519, N°d'enregistrement 19204685 Monsieur karim Abassi demeurant à rue, 1836 cité 2 Mars Ettadhamen Ariana a vendu à Monsieur Mohamed Arfaoui demeurant à rue 1156 N° 8 - cité Ennasr 2 Mnihla Ariana la totalité du fonds de commerce sis au Rue Iben Kouldoun Numéro 333 cité Ettadhamen, Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente les fruits secs.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du l'acquéreur Monsieur, Mohamed Arfaoui dans un délai ne dépassant pas les 20 jours du la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante : rue 1156 N°8 cité Ennasr 2 Mnihla Ariana,

La présente annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 20/12/2019.

2019T01654FCCC2

Vente de la moitié de part du fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/11/2019 enregistré à la recette des finances d'AI FAHS en date 17/12/2019 n° d'enregistrement 19201740 quittance n°41350. Mr Hamza AI-Aouini CIN 00977621 à

03/10/2011 résident a Awled Farhanne al Fahs Zaghouane a vendu sa moitié délivrée le part de tout le fonds de commerce avec Tous ses éléments matériels et moraux représentés dans un magasin préparé pour la vente de toutes sortes de commerce et actuellement utilisé dans la vente de produits alimentaires à Mr. Hamza AL-Bekri CIN 10824135 fait a 23/01/2019 résident a cité Al Nisma Al Fahs. Les oppositions sont recevables pendant 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisiennes et doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Mr Hamza Al-Bekri.

2019T01655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sous un acte sous un seing privé, le 29 Juillet et enregistré à la recette des contributions diverses à La Goulette le 27 août 2019, reçu numéro M098210, enregistrement numéro 1920482G, Mr Mohamed El Bahri Ben Ghalba a vendu à Mr Najm Eddine Ben Ghalba tout le fonds de commerce situé à la rue El Moncef Bey, numéro 58 Bis le Kram Ouest, préparé pour «Cafétéria» avec tous ses éléments matériels et morales.

Les objections sont reçues directement chez l'acheteur au café cité ci-haut dans un délai maximal de 20 jours de la date de la publication de cette annonce.

2019T01658FCCC2

Avis d'acte de donation

Conformément au contrat de donation en date du 16 septembre 2013 enregistré à la recette des finances de Tunis le 29/11/2013 quittance numéro M056411, il a été procédé à une donation gratuite d'un fonds de commerce sis à 32 rue Charle Dégole Tunis détenu par Mr Abedellatif Daoud titulaire de la carte d'identité nationale n°00494707 à Mme Mamia Rabti épouse Daoud titulaire de la cane d'identité nationale, n°00572402.

2019T01660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 27/11/2019 enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance au Bardo le 10/12/2019 N° 19204671 quittance 101670 Mr Mohamed Lotfi Smiri a vendu la totalité du fonds spécialisé dans le commerce des téléphones portables et leurs accessoires au 104 Avenue Hbib Bougatfa au Bardo avec tous ses éléments corporels et incorporels et le droit au bail au profit de Madame Sarra Hamzeoui,

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce ci-haut citée dans les vingt jours suivants la parution de cet avis au Journal Officiel.

Cet avis est paru au quotidien Echourouk le 19/12/2019.

2019T01667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/11/2019, enregistré à la recette des finances Bab souika du 03/12/2019, Reçu n°085127, série n° 19203179, Béchir CHAMMAR CIN n° 03401326 a cède a Ahmed ELAYEB CIN n° 06522773, tous le fonds de commerce sis a 170 rue Elkasba, Tunis exploite pour activité tous commerces, les oppositions concernant cette vente est reçue entre les mains de l'acquéreur.

2019T01671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radès 17/12/2018 quittance N° M074569, enregistrement 18203299. Mme Abir Bent Imed Ben Mahmoud Rkiki a vendu la totalité du fonds de commerce avec toutes ses éléments corporelles et incorporelles exploité en tant que vente des vêtement prêt à porter sise à 10 Rue de la république Rades à Mme Asma Bent Kamel Ben Abdelkarim Souissi .

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk et le quotidien le 25/12/2019.

2019R02735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par- acte sous seing privé en date de 27/11/2019 enregistré à la recette de finance de Monastir le 12/12/2019 n°19207065, quittance n°M075146, Société A B COSMETIC représentée par son gérant matriculé B1486981, demeurant à avenue Hbib Bourguiba Monastir a vendu à Madame Asma Ghali CIN n°06883911 la totalité du fonds de commerce exploité pour produit des téléphones destiné opticien situé à Avenue Hbib Bourguiba Monastir.

Les oppositions se fonts entre les mains de la du gérante madame Rahma Chbil deumerante à 355 avenue Hbib Bourguiba Tebouba Monastir dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux chourouk et le quotidien en date de 19/12/2019.

2019S01492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant à un acte SSP du 17/5/2019 enregistré à la recette des finances de Sfax le 16/7/2019 enregistrement n°19200514 Quittance n°M030799 Mme Hanen Bahloul ép. Dhouib CIN n° 05285542 a vendu à Mr Houssem Gharbi CIN n°08784992 la totalité du fonds de commerce qui se présente en vente de produit textile et matelas et ce avec toutes ces composants matérielles et morales sis à la route de Teniour km 5.5 avenue Bourguiba Sfax.

Les éventuels créanciers sont appelés à produire leurs créances entre les mains du Mr Houssem Gharbi sis à la route de Tunis km 2.5 impasse radio Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Ce texte a été publié au journal Echourouk le 19/12/2019 et le Quotidien le 19/12/2019.

2019X01584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 5/11/2019 et sous seing privé légalisé le 14 novembre 2019 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 6/12/2019 (enregistrement n°19204156, quittance N° M108916) et rédigé par Maître Jamoussi Med Sofiène sis au 44 avenue Habib Bourguiba Sfax, la société Histos son registre de commerce B08239892017, son matricule fiscal 1542899B représentée par son gérant Mr Mohamed Ali Siala, titulaire de la CIN 08410719 a vendu à société Rayen Store, son matricule fiscal 1567029S situé route de Gremda Km12 Merkez Derouich Sfax représentée par son gérant Raid Bouzid titulaire de CIN N°08187142, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels représenté par un local pour commerce- vente appareils électroniques et téléphones portables et ses accessoires- exploité dans le local sis rue Abderrahmen gharegui avenue 5 août Sfax.

Les contestations sont reçues entre les mains de Maître Mohamed Sofiène Jamoussi avocat à l'adresse de son étude 44 avenue Habib Bourguiba. Immeuble Athos Sfax dans un délai de 20 Jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal «Essabeh» le 20 décembre 2019.

2019X01587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 10/12/2019, enregistré à la recette des finances el Manar en date du 12/12/2019, n° de quittance M079929 enregistrement n°19202728, Mme. Sabeh Tounsi titulaire de la CIN n°01052721 a vendu à Société «Fabio com» registre de commerce n°B087612015 matricule fiscal n°1379094DNM000 la totalité du fonds de commerce sis à la route Bizerte km 3.5 cité Intilaka Ariana Tunis.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à la route Bizerte km 3.5 cité Intilaka Ariana Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 19/12/2019.

2019X01588FCCC2

Vent d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/02/2018 légalisé le 20/04/2018 et 04/05/2018, enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax le 09/12/2019 sous le n° 19204163 et suivant un récépissé n° M109066, la Sté Ghadhrib SUARL représentée par le gérant Hédi Ghadhrib CIN n° 08754706, sis à la route de sokra km 4.5 citée Essaada 2 Sfax, a vendu à la Stè «ACIL» SARL représentée par le gérant Omar Loukil CIN n° 05374088, sis à l'avenue tbolbi rue tej n° 06 chihia Sfax, la totalité de son fonds de commerce situé à la route de teniour km 0.5 rez de chaussée immeuble krid 3027 Sfax, et exploité dans le commerce des divers produits traditionnels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru dans les journaux «le Quotidien» p 25 et «Chourouk» p. 31 eu date du 20/12/2019.

2019X01597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 25/11/2019 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 09/12/2019 enregistrement n° 19205754 quittance n° M 148057 ; a vendu monsieur Ali Elnouili titulaire du CIN n° 06562322 demeurant a avenue Abu-dhabi Hammamet gouvernorat de Nabeul, au non de monsieur Mohammed Nafti Elnouili titulaire du CIN n° 06513067 demeurant à avenue Abu-dhabi Hammamet Nabeul, par acte de procuration daté du 5 mars 2019 enregistrée à la recette des finances de Hammamet le 20/11/2019 sous num. 19805377 quittance num. M141516, à madame Chedlia bent Amor Mansouri titulaire de la CIN n° 02197603 tout le fonds de commerce de vente de fruits secs avec ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Abu-dhabi Hammamet.

La vente du fonds de commerce a été publié au journal la presse le 21/12/2019.

2019N00653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 17-12-2019 enregistré à la recette des finances Hammamet le même date sous le quittance N° M151059 Mr. Abd khadre ben jilani Turki titulaire de la C.I.N : 05086942 Vend à Mr. Saber Ben Mohamed El Achhab l'ensemble du fonds de commerce constitué sur le local sis à l'avenue Moh khammès Barrakt Essahal, avec ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse du local sus citée le 21/12/2019.

2019N00658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 29/11/2019 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 09/12/2019, quittance n° M099999, enregistrement n°19204170, monsieur El Mehdi Mefteh, domicilié à la rue Souk El Gzel Nabeul, a vendu, à madame Fatma Sallaoui, domiciliée à la rue Ahmed El Chouk Nabeul, au nom et au profit de son fils Mourad Sallaoui, domicilié à la rue El Hadi Nouira Hammamet, la totalité du fonds de commerce constituant une teinturerie et lavage à sec, avec ses éléments corporels et incorporels, sise à Souk El Gzel Nabeul, immatriculé au registre de commerce au tribunal de 1ére instance de Nabeul sous le numéro A0741682009.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du vendeur sis à Souk El Gzel Nabeul dans les 20 jours à partir de la date de publication au JORT. Publié au journal «Le Quotidien» le 19/12/2019 sous n°719/796.

2019N00659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 10/12/2019 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 16/12/2019 n°19208960 quittance M1418972 : - El Hadi Chouaibi titulaire du C.I.N n°05985615 a vendu la totalité du fonds de commerce à Nabiha Zaafouri avec ses composantes matériels et immatériels connu par le nom commercial café "El Jawhara" d'un prix égale à soixante dix milles dinars 70.000,000 D.

- Les oppositions se font entre les mains de Nabiha Zaafouri sis à cité Enour Charki Sidi Bouzid jusqu'au l'expiration des délais de l'opposition.

- Cette annonce a été publiée aux journaux «Echorouk» et «Le quotidien» le 20/12/2019.

2019Y00084FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 9/12/2019 et enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 9/12/2019 sous le n°19203783 quittance n° 105088, Monsieur Ali Fakhfakh a cédé à Madame Khadija Sfaxi le fonds de commerce exploité au local sis u 61 Avenue Annakhil Zahrouni Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels exploité en pharmacie.

Les oppositions sont à faire au cabinet Maître Sami Kotti - avocat à la cour de cassation sis au 02 Bis rue El Khartoum Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 20/12/2019.

2019403812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 13/12/2019, enregistré à la recette des finances Raoued le 17/12/2019, quittance N° M 112721 et enregistrement N°M 192047, la société commerciale" des équipements modernes, matricule fiscal N° F1132870, ayant son siège social à cité Chaker, près de la mosquée, Borj twill, Raoued 2081, représentée par son gérant Monsieur Itmala Riadh, a vendu à la société Haroun pour les matériaux ferreux, matricule fiscale N°B1648190 ayant son siège social à route de Raoued, Km 12, Raoued, Ariana, 2056, représentée par son gérant Monsieur Gari Saber, le fonds de commerce exploité à route Borj twill, près de la mosquée, Raoued, Ariana 2081.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours de la publication au JORT à l'adresse du fonds de commerce cédé.

Cette annonce a été publié au journal la presse à la date 21/12/2019.

2019403816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date de 13/11/2015 enregistré à la recette des finances la Goulette le 23/11/2015, quittance N° 101751 enregistrement N°15206739,

Mme wiem el guinoubi a vendu à M Saber el manaai l'ensemble d'un fonds de commerce, (cafeteria) avec tout ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 35 000 000 sis à résidence carthageana local n° 6 ain Zaguouane el Aouina Tunis.

Tout opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 rue Habib Bourguiba immeuble -Farah 1ér (étage bureau N°16 nouvelles Ariana dans les 20 jours qui suivent la Parution cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien El Chourouk paru le 12/12/2019.

2019403818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/12/2019, enregistré à la recette des finances El Menzeh 9, Tunis en date du 16 décembre 2019 (quittance n°99256, enregistrement n°19204737, Madame Sonia Bent Hcine Ben Mokhtar Fatnassi, immatriculée au Registre national des entreprises sous le n° A01129512013 titulaire du matricule fiscal n°1262475/W/A/C/000 et de la carte d'identité nationale n° 05283133, émise à Tunis le 24 juillet 2014, domiciliée au 19 Avenue Mohiéddine Kélibi, El Manar 2,Tunis, a vendu à la société BEST GESTION, SUARL, titulaire du matricule fiscal n°1569180H, immatriculée au Registre national des entreprises sous le n°1569180H. Siège social Espace Tunis, immeuble A, 5ème étage, Montplaisir 1073, Bab Bhar Tunis, représentée par madame Faouzia Bent Mohamed Salah Ben Chikh Ali, titulaire de la carte d'identité nationale n°02266252 émise à Tunis le 16 mars 2006, domiciliée au 34 rue Haoua Ben Salah, el Menzah 9B à Tunis, la totalité du fonds de commerce objet du local sis au 19 Boulevard Mohiéddine Klibi, El Manar 2, Tunis, objet de l'immatriculation complémentaire, au Registre National des entreprises, consistant, suivant la carte d'identité fiscale n°1262474/W/A/C/000 en date du 17 août 2012, en un café de première catégorie, y compris un fonds de commerce loué à madame Sihem Mansouri, sur une superficie de 150m² distraite du local sis à l'avenue Mohieddine Klibi, n°19 El Manar2, Tunis et consistant en un centre de beauté.

Toute opposition des créanciers doit être effectuée dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne et ce au cabinet Maître Mohamed Hédi Lakhoua, Avocat auprès de la cour de cassation, sis à Tunis 13 rue Docteur Calmette à Mutuelleville, titulaire du matricule fiscal n°077964QAP000.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 25/12/2019.

2019403833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P fait à Tunis le 15.8.2019 enregistré à la recette des finances à Sejnene le 18.9.2019 sous le n°M018799 enregistrement n°12200566 Sabeur B. Mustapha B.Othmen Ouerghli à vendu à Naima Bent Ayari tout le fonds de commerce avec ces éléments corporels et incorporels exploité en fast-food sis Av. Hassen Nouri Sejnene.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT au cabinet de maître Fatma Bouali Av. Hassen Nouri Sejnene Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien en date du 21 décembre 2019 sous le n°IP 119/4526.

2019403850FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de date de 19/12/2019 enregistré à la recette de finance de Gafsa en date 19/12/2019 reçu N°M047321 Monsieur Mohamed Ben Lakhder Ben Salem domicilié à Gafsa a vendu à Madame Karima Bent Mohamed Sadrawi avec toutes garantie réelle et Juridique le fonds de commerce de local N° 2 à Souk Ali Belhawene, Gafsa qui est utilisé à la vente de vêtement d'occasion situé à Gafsa.

Toutes opposition et recevable dans le délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au journal Officiel du local de fonds de commerce à Gafsa. Cette annonce est publié dans le journal Alchourouk à la date du 21/12/2019.

2019403853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous-seing privé en date du 21/11/2018, enregistré à la recette des finances El Yasminet, le 12/12/2018 sous le numéro 18203217, quittance n° M 049992, Mr Imed Ben Habib Ben Ali Karim , (CIN n°07095241) a vendu à Mr Houssine Ben Ali Ben Amor Garfa (CIN n°05863646), la totalité du fonds de commerce sis au 25, Avenue de la République Nouvelle Medina 3 Ben Arous exploité en station lavage autos.

Toutes les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce sis au 25 avenue de la République Nouvelle Medina 3 Ben Arous , dans un délai minimum de 20 jours à partir de la parution au JORT,

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 24/12/2019.

2019403855FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 03/12/2019 rédigé par maître Hadj Salem Mohamed enregistré à la recette des finances de Bizerte le 12/12/2019 reçu : M041717 enregistrement : 19302534 Mme. Mazhoudi Rym a loué la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements exploité dans le local sis rue 8 Janvier 1938 N°22 Bizerte à Monsieur Alia Houssem pour une période de trois ans allant du 01 décembre 2019 à fin novembre 2022.

2019T01650FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Survivant acte sous seing privé en date du 23/11/2019, enregistré à la recette des finances de Tunis le 24/12/2019 sous le n° 19307696, Q,n° 9322, Monsieur Wassim Ben Mongi

Fourati a loué à Monsieur Walid Ben Hédi Trabelsi la totalité du fonds de commerce exploité dans local sis au centre «Molka» n°11 el Manar 2 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, cette location est consentie et acceptée pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, commençant le 01/12/2019 et finissant le 30/11/2020

Le présent avis a été publié au journal le quotidien date le 22/12/2019.

2019T01662FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce, légalisé en date du 25/11/2019 et 02/12/2019, enregistré à la recette des finances rue eljazira le 6/12/2019 sous le n°19303058 quittance M073586, Mr Mohamed Hidri demeurant à 81 Taksim Ben Krid Ezzaouia 2 Mornag Ben Arous, a loué la totalité du fonds de commerce sis à 1 rue Torbet el Bey Tunis exploité pour tous commerce à Mr Mohamed Ali Ben Elhedi Ben Ali Abdelwehed, demeurant 6 rue Eljoulen cité Cheker Mégrine Ben Arous pour un an non renouvelable se termine le 30/11/2020.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du locataire à son domicile élu sis à 1 rue Torbet el Bey Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et le quotidien du 24/12/2019.

2019R02723FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ariana le 21/11/2019 quittance N° M125278, enregistrement 19308189 Mr Naji Benyamin a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité Café catégorie 1 sis à F4 Cité Zayatine La Soukra à Mme. Azza Hamama

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dont les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 25/12/2019.

2019R02733FCCC3

Avis par acte sous seins privé enregistré à la recette des finance de la Marsa sous le numéro 19307809 reçu numéro M158388 la société Tunisimo société unipersonnelle enregistrée au registre de commerce sous le numéro B0178162010, matricule fiscal Q/1134072 dont le siège social est situé au 32 route de la Marsa Sidi Daoud - la Marsa 2070 par la personne de son représentant madame Najwa Al Talbi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04473036 à donné en location à monsieur Wajih Ben Salem Abdelhédi titulaire de CIN numéro 05333249 l'ensemble du fonds de commerce sis au 32 route de la Marsa Sidi Daoud à partir du 01 décembre 2019 .

2019R02734FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé du 21 septembre 2019 au municipalité Téboulba, enregistré à la recette des finances Téboulba le 19 décembre 2019 quittance n° MO54020 n° d'enregistrement 19302401, rédigé par maître Faker Bou Semma la société Hydro mécanique représentée par son gérant (son identifiant unique 1282641c) a louée la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'un local commercial situé à la rue de la République Téboulba el Monastir appartenant à son propriétaire Nouredin ben Kacem Elfekih durant une année renouvelable à partir de 01 octobre 2019 pour un frais mensuel brute 400 dinars. Le fonds du commerce dépourvu de toute Hypothèque à la date de rédaction de contrat de location. Annonce publié au journal Achourouk et le Quotidien du 21 décembre 2019.

2019S01493FCCC3

Contrat de location gérance libre

Siège social avenue de l'environnement Mrèzgua hammamet

MF: 022863M

Suivant acte sous seing privé en date du 06 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de Hammamet, le 11 décembre 2019, quittance n° M147300 et enregistrement n°19305710. La location de gérance libre est entre Mr Hsouna Triki président directeur générale de la Sté belle rive sous MF/022863M et Mr Arbi Chaker sous CIN : 06415769. Siège social : Avenue de l'environnement Mrézgua Hammamet. Objet : Location gérance libre.

2019N00651FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02 Septembre 2019 enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Thameur en date du 11-09-2019 sous le N°19303292 quittance M 72314, la société «JOUSSOUR», identifiant unique N°1401374S, siège social sis à la résidence Leieli Ichbilia Bis-Riadh Andalous 2080-Ariana, a loué à la société «AL SARAYA», identifiant unique N°1614332N, dont

le siège social est sis à la rue Ibn Charaf le Belvédère -1002 Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local ayant une superficie de 325 m2 sis au 21 rue d'Espagne -Tunis , et ce avec le matériel et marchandise existants ainsi que les éléments moraux et ce à partir du 01-09-2019 cet annonce a été publié dans le journaux Al Chourouk et le Quotidien le 21 décembre 2019.

2019403836FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela en date 15/5/2019, quittance n°49868, enregistrement n°19301364, Mme Khadija Bent Taher Ben Taieb Chkir a loué le fonds de commerce objet du contrat cité ci-dessus en gérance libre à Mr Montassar Ben Mohamed Sehli titulaire de la CIN n°08985128 pour l'activité de restaurant sis au 38 Avenue de Palestine Immeuble Angle Rue de l'Inde pour une période de deux ans.

Le présent avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa le 21/12/2019.

2019403851FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat

En vertu de PV de l'assemblée générale des propriétaires du centre medical «Ennasser »sis au 50 avenue nouvel aire Ennasser 2 Ariana enregistré le 31 Juillet 2019 à la recette des finances Menzeh 6 quittance 112375 enregistrement 19804563 a été constitué le bureau du syndicat du centre Medical Ennasser

Président : Azza Ben Ayed

Members: Soumaya ben Ibrahim, Jihene bechikh, Sana Triki et Essahbi Dhen.

2019T01659APSF1

Syndicat des copropriétaires de la résidence Les Jasmines Sis route Tanyour km2

En vertu du PV de l'AGC de la résidence Les Jasmines, du 04 octobre 2019 a enregistré à la recette des finances sous le n° 19803834 - quittance M 102591, le syndicat des copropriétaires de résidence Les Jasmines est constitué, sis en route Tanyour km2.

Et en vertu de dite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Amina jarraya, Présidente du syndicat.

- Mr Mohamed Zouari, Trésorier

- Mme Hédia Ben Arab, Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence Les Jasmines entame ses travaux officiellement à partir de 15 octobre 2019.

2019X01583APSF1

Résumé du Procès -Verbal de l'assemblée générale élective constituante

L'assemblée générale élective constituante du syndicat des copropriétaires de l'immeuble «EL Mozdalifa» sis route Bouzayène Km 4 Sfax, s'est réunie le 5 Février 2017 et a abouti à l'élection de Monsieur Habib Sellami président du syndicat , Mohamed Abdelmalak secrétaire général et Monsieur Tijani Mezghani trésorier du syndicat.

2019X01600APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : L'Association jeune sportif Siliana

Siège social : Cité Salah N°115

Objectif : Encadrement des jeunesse Footballeur

(11 joueurs)

- Membres :

Président : Taieb Saleh Bouraoui

Secrétaire Générale : Hmedi Taoufik

Trésorier : Waari Ousssama

- Spécialité : Football (11 joueurs).

2019C00122APSF1

Constitution d'un Syndicat

Propriétaire résidence Diar Iscandar

Siège social avenu Hédi Nouira Hammamet

MF : 1327993W

Suivant acte sous seing privé en date du 11 octobre 2013, enregistré à la recette des finances de Hammamet, le 30 octobre 2013, quittance n° M083377 et enregistrement n°13704458.

Il a été constitué un syndicat de propriétaire résidence diar Iskandar :

Dénomination : Syndic Résidence Diar Iskandar,

Siège social : Avenue Hédi Nouira Hammamet.

Objet : Syndic

Précédent de syndic : Mr Slaheddine Baklouti est nommé précédent de syndic.

2019N00652APSF1

Constitution d'une association

Nom : l'Association Culturelle «NEBRAS» ELFOUAR

Objet : Culturelle

Objectifs :

- Soutenir le travail culturel et la jeunesse dans la région.

- Créer un intérêt régional et une sensibilisation aux affaires environnementales et protéger les ressources naturelles.

Siège social : Cité «ALMOSTAKBEL» ELFAOUAR auprès de l'Ecole Primaire Faouar Sud.

Bulletin du dépôt N° : RR231350231TN le 26/6/2018

La structure administrative :

Le Président : Bouakez Mefteh

Le secrétaire Général : Bouraoui Belgacem

Trésorier : Essid Abdelkarim.

2019O00065APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ROOF

Adresse : Cité Jardins, Bloc 19 App 117 Ariana 2080

Objectifs :

- Contribuer à la promotion du développement culturel et de la curiosité artistique.

- Contribuer à l'encadrement des talents artistiques des Jeunes.

- Communiquer avec diverses associations artistiques et culturelles.

- Contribuer à la promotion d'activités et des événements liées aux arts et à la culture.

Membres :

- Louay Chakroun : Président de l'association

- Mariem Nasri : Trésorier

- Jihen Bouakroucha : Secrétaire générale.

2019403827APSF1

Homologation de résolutions

Constitution d'un nouveau bureau

Syndic Résidence Le Lagon de Hammamet

Conformément au procès-verbal de la session électorale pour l'élection d'un nouveau bureau de Syndic Résidence Le Lagon de Hammamet du 25 Août 2019 et enregistré à la recette des finances Cité Administratif Ariana sous le numéro 19705346, et, conformément au procès-verbal de passation des pouvoirs du 30 Août 2019 et suite à la correspondance d'information au président de la municipalité de Nabeul du 5/12/2019, il a été conclu comme suit :

Comité de direction :

Président : Mohamed Ali Bennani

Trésorier : Ezzeddine Bouzid

Secrétaire Générale : Amine Triki.

Membres :

Me. Sana Hammami / M. Mouldi Amamou / M. Ali Ben Hassana / M. Firas Ben Hassana.

2019R02654APSF2

Mise à jour du statut d'une association

Dénomination: Association Lion Sportif de Ksibet Sousse

Objet : Sportive

But :

Formation et encadrement des jeunes dans le domaine du sport

Siège : Av. Taher Sfar - Ksibet Sousse 4041 - Sousse

Correspondance : N°5658 du 16/12/2019

Mise à jour des statuts : enregistrés à la recette des finances de Zaouiet Sousse le 19/12/2019 sous n° 19701631, Quittance n°M034663

Président : Lotfi Romdhane

Vice - Président : Anis Mziou

Secrétaire Général : Souheil Ben Abdallah

Trésorier : Issam Gaddour.

2019S01490APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques (adjudication)

JURIS AFFAIRES :

AVOCATS & CONSEILS

Maître Med Slim Bouderbala

Tel : 71 256 751

45 Rue Ali Dargouth, 1001 Tunis

www.jurisaffaires.tn

Partie poursuivante :

Sadok Touati, tunisien, CIN 00047251

Salem Touati, tunisien, CIN 05149716 demeurant au n°47 rue Kamel Atatürk cité el Wifak Fouchana.

Partie saisie :

Neila Touati, tunisienne, CIN 00270378, demeurant au 27 cité Elssaada Bir Kassa Ben Arous.

Khemaies Touati, Tunisien, CIN 0009409, demeurant au 27 cité Elssaada Bir Kassa Ben Arous.

Saida Touati, tunisienne, CIN 00124157, demeurant au n°10 rue Imam Mazni, Cité Erriadh Fouchana.

Hager Touati, tunisienne, CIN 07138425, demeurant au n°10 rue Imam Mazni, Cité Erriadh Fouchana.

Sofiane Touati, tunisien, n° CIN inconnu, demeurant au n°10 rue Imam Mazni, Cité Erriadh Fouchana,

Sondess Touati, tunisienne, n° CIN inconnu, demeurant au n°10 rue Imam Mazni, cité Erriadh Fouchana.

Zohra Ouerchfani veuve Hédi Touati, tunisienne, CIN 00855043, demeurant au n° 3 rue Dejla, cité el Foll, Mourouj V, Ben Arous.

Riadh Touati, tunisien, n° CIN inconnu, demeurant au n°3 rue Dejla, cité el Foll, Mourouj V, Ben Arous.

Lassad Touati, Tunisien, n° CIN inconnu, demeurant au n°3 rue Dejla, cité el Foll, Mourouj V, Ben Arous.

Foued Touati, tunisien, n° CIN inconnu, demeurant au n°3 rue Dejla, cité el Foll, Mourouj V, Ben Arous.

Hend Touati veuve Slaheddine Touati, tunisienne, CIN 05165162, demeurant à la rue Hassan et Houssein, cité Erriadh, Fouchana,

Marouane Touati, tunisien, n° CIN 07188542, demeurant à la rue Hassan et Houssein, cité Erriadh, Fouchana.

Kais Touati, tunisien, n° CIN inconnu, demeurant à la rue Hassan et Houssein, cité Erriadh, Fouchana.

Chaima Touati, tunisienne, n° CIN 07230770, demeurant à la rue Hassan et Houssein, cité Erriadh, Fouchana,

Leila Touati, tunisienne, n° CIN inconnu, demeurant à la rue Hassan et Houssein, cité Erriadh, Fouchana.

Avocat poursuivant :

Mr. Med Slim Bouderbala, avocat associé de la société Juris Affaires : Avocats & Conseils (MF : 1303354Q) sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis, 1001.

Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble immatriculé sous le n°8722 Ben Arous dénommé «ASSADA61» d'une superficie totale de 393 mètres carrés situé au nord de la route régionale n°33 à l'ouest de l'avenue Habib Bourguiba exactement à la rue ASSADA n°27 cité el Essken Bir El Kassaa Ben Arous composé de 04 bâtiments tels que décrits ci-dessous :

1/ Situé à l'extrême sud de l'immeuble ayant un accès situé au nord en passant par le jardin composé d'un séjour, d'une cuisine, un WC et 04 chambres d'une superficie couverte de 110 mètres carrés.

2/ Situé au nord et en parallèle du 1er bâtiment, ayant un accès à l'est et en passant par le jardin composé d'un séjour, cuisine, WC, salle de bain et 2 chambres d'une superficie couverte de 71 mètres carrés.

3/ C'est un bâtiment composé de deux parties : une partie nord-ouest composée de deux chambres et une autre sud-ouest composée d'une chambre et d'un WC ; le bâtiment est d'une superficie couverte de 52 mètres carrés.

Mise à prix :

Trois cents vingt trois mille et huit cents dinars.

Date et lieu de la vente :

Le jeudi 30 janvier 2020 (30/01/2020) à partir de 9h devant la chambre des criés du TPI de Ben Arous.

Visite de l'immeuble :

Tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2019T01645VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cours de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

MF : 513984/C/P/000

71336367

Le poursuivant : La SOCIETE FINANCIERE DE RECOUVREMENT DES CREANCES (SOFINREC) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant à immeuble Atrium bureau n°14 rue îles Rodos les jardins du Lac 1053 Lac 2 Tunis son registre de commerce n°B120262001.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis MF : 513984/C/P/000.

Le débiteur principal : La société de mise en valeur & de développement agricole Ain Babbouche demeurant à la avenue 7 novembre 1987 Zaghouan.

La partie saisie :

1. Mr Ali Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°0831134 Mr Abdelhamid Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°0645509.

2. Les Héritiers de Mr Habib Mlika sont :

- Mme Asia Boujomaa demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°4351707.

- Mr Mohamed Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°4351707.

- Mme Mounira Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°4351707.

Objet de la vente : les parts indivises représentent 46ha 18ares 13ca objet du titre foncier n°62 Zaghouan dénommée "Ain Safsaf" sis à Zaghouan d'une superficie globale de 834.53.20 m² représentant un terrain agricole.

Mise à prix :

Six cent quarante six mille cinq cent trente huit dinars 200 millimes (646.538dt200).

Date et lieux de l'adjudication : Lundi 20 janvier 2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Zaghouan.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Zaghouan et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019T01653VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Licitation après rabaissement de Prix

Etude Mr Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42, Avenue Hédi Chaker Tunis 1071 B13

Tel : 71.79.89.92

MF : 0587215W/A/P/000

Partie poursuivante : Hana Jouini ayant élue domicile au cabinet de Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation 42 Avenue Hédi Chaker D13 Tunis 1071.

Avocat poursuivant : Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation. Avenue Hédi Chaker n°42 B13 Tunis 1071.

Partie poursuivie : Fathia Jouini, ayant élue domicile au cabinet de Maître Said Ghabouch Avocat, résidence assoumoud avenue 9 avril n°91 Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : Appartement destiné au logement, situé à la rue Ezzahra cité el Foll résidence l'Oasis bloc 3 appartement 01 rez-de-chaussée Mourouj 01, le plafond est en dalle de béton, le sol est en carrelage, les murs sont en brique, les fenêtres sont en bois, composé d'un salon donnant à un balcon une cuisine et un séchoir, salle de bain et toilette, trois autres chambres, alimenté en électricité, de l'eau potable et du gaz de ville, l'état de la construction est moyen mal entretenu, sa superficie est de 72 m².

La mise à prix : Après rabaissement de prix de 40% la mise à prix est fixée à quarante six milles cent quatre vingt dinars 800 millimes (46.180,800 Dinars) et les frais de poursuite soit 2.578,173 fixées par le tribunal, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience de jeudi 30/01/2020 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous situé à la route nationale n°01 km 5 Chouchet Radés 2013.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine heures de travail. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Sami Bouzidi, Av Hédi Chaker n°42 B 13 Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019T01663VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante :

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE inscrite au R.C Tunis n° B187881996, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

Héritiers Ayed Ben Sassi, CIN 0019220, leur adresse élu chez leur Avocat Société DES CONSULTATIONS ET ASSISTANCE ET CONTENTIEUX sis à impasse Rue Hongaz Les Berges du Lac Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Kamel Ben Fredj ; 27 bis rue Liban Tunis. Tel : 71 280 156.

L'immeuble saisi :

Le titre foncier num 246 Ariana dénommé "al amal" d'une superficie de 45390 m². Il s'agit d'un lot de terrain agricole.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 817020 dt 000.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 27/01/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2019T01669VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTIJARI BANK S.A inscrite au RC Tunis n°140811997, sis au 95 Avenue de la Liberté, Tunis.

Partie saisie : Zitouni Sakhr; CIN; 03424769, demeurant à 3 Rue 7205 n°13 Manzah 9.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble non immatriculé revenant à la partie d'une superficie de 31 m². Il s'agit d'un local commercial contenant une pizzeria.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 38688 dt 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 27/01/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2019T01670VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilière

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Abderrazek Bousleh (débiteur principal), directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim, titulaire de CIN n° 03967768 et 2- Mme Intissar Ounis Ep Bousleh (caution réelle solidaire), gérante de société, résidente au n°5 rue Imam Malek Ibn Anass, titulaire de CIN 63224556

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 6750/46880 parts indivises du titre foncier n°587971 Nabeul dénommé «THAHBIA»; c'est une parcelle rectangulaire situé à Menzel Horr à Menzel Tmim, le terrain est exploite dans l'agriculture où on trouve des traces d'épice, c'est un terrain agricole qui se trouve au bord d'une route accessible il est délimité par le nord ; l'est et l'ouest d'un terrain agricole et du sud par la route MC45.

Mise à prix : fixées 405.000.000 frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 20 janvier 2020 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R02740VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilière

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Abderrazek Bousleh (débiteur principal), directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim, titulaire de CIN n° 03967768.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°619278 dénommé "MANNENA VI" situe au bord de la route liant Menzel Tmim à Menzel Bouzelfa, la superficie globale est de 3447 m m. Il est qualifié comme une région constructible le terrain est délimité par le nord d'un Immeuble revenant à Hammadi Bezzyedia, par l'est par une rue, par l'ouest par la parcelle n°197 et le sud par les parcelles n° 189 et 199

Mise à prix : fixées 517.050.000 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 20 janvier 2020 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R02741VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilière

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Abderrazek Bousleh (débiteur principal), directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim, titulaire de CIN n° 03967768 et 2- Mme Intissar Ounis Ep Bousleh (caution réelle solidaire), gérante de société, résidente au n°5 rue Imam Malek Ibn Anass, titulaire de CIN 63224556

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n 619554 dénomme «MOLK» situe à skalba à Menzel Tmim, le terrain est exploite dans l'agriculture, plante par 15 oliviers, la superficie globale est de 3296 m m dont 600 mm est qualifié comme une région constructible de telle sorte que la superficie sue terrain est de 2961 mm le terrain est délimité par le nord d'un terrain agricole, par l'est par la route MC45 ; par l'ouest et le sud d'un terrain agricole.

Mise à prix : fixées 300.300.000 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 20 janvier 2020 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R02742VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mongia Bent Hassen Bouabbena demeurant Rue Mohamed Zakama Moknine titulaire du C I N n°04029275.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°35736 Monastir d'une superficie de 360 m² dénommé «ESSAADA» sis à Moknine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 871 200 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 22/01/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019S01491VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijeri de Tunisie (Attijeri Bank) en la personne de son représentant légal, S.A.R.C : B140811997, sise à 24 rue Hédi Karray centre Urbain Nord, domicile élue chez maître Atitallah Adel demeurant à la rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Sami Fakhfakh agriculteur, CIN 01255726 demeurant à 52 avenue 18 Janvier immeuble rawaa appartement n°11 4ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble dénommé "rawaa 6" objet du titre foncier n°102864 Sfax d'une contenance de 22 m² avec les parts indivises soient 212/10000 appartenant au TF n°50300 Sfax sis à proximité de tombeau de sidi jabla gouvernorat Sfax et précisément au Mezzanine de l'immeuble rawaa composé de 6 étages sis à coté ouest de l'avenue 18 Janvier reliant avenue de martyr et l'avenue Farhat Hached Sfax consistant en un bureau du coté ouest contenant une porte en bois le sol en carrelages le toit en béton de 2,8 mètres de hauteur à coté est se trouve une façade en verre cadré en aluminium contenant un couloir de 2 m de largeur, à coté nord il y a une armoire.

L'immeuble est en bon état et il est équipé en électricité.

Mise à prix : (23.100,000dt) frais en sus après réduction de 40 %.

La date et lieu de la vente : lundi le 3/02/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01554VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moalla Mahmoud Avocat

08 Rue Salem Harzallah Sfax

Partie poursuivante : Abd Elwaheb Badreddin numéro de sa carte d'identité est : 11810306 demeurant au cabinet maître Moalla Mahmoud 08 rue Salem Harzallah Sfax.

Partie saisie : Mohamed Ktata numéro de sa carte d'identité est 05287335 demeurant à la rue Moktar Ziedi Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : La totalité d'un appartement sa superficie est de 100 m² située à rue Moktar Ziedi Sekiet Ezzit. Il est composé de 3 chambres une cuisine une toilette et une salle de bains

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble mentionné le 3/2/2020 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax à 9h du matin dans son prétoire habituel.

Mise à prix : 74.000.000 D.

Observations : Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un Avocat

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignement consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019X01573VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière après réduction du prix de 40%

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représenté par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Riadh Ben Abdelkader Mkaouar (débiteur) commerçant de légumes et fruits en gros titulaire de la CIN 05359500 inscrit au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Sfax sous le n°A132462002 y demeurant : 1) Immeuble Sfax City Mezenine bureau n°7 Sfax. 2) Rue Bechir Mhadhbi Taksim Sios Ziteks Immeuble n°8 el wafa Sfax Médina Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par huissier notaire Mohamed Chouaiakh sous le n°13013 le 12/9/2019 sur la totalité de la propriété sise Route de Mahdia Km4.5 Zanket Mkaouar Sfax à droite qui mène à Sakiet Eddair se trouve l'entrée par Zanket Mkaouar à distance de 300 m à environ de la route principale, représentante d'une parcelle de terrain Sud -Est de superficie est de 810 m², ou existe une villa construite sur la parcelle modèle architectural presque moderne de superficie est de 195 m² qui se compose de trois chambres, salon, chambre séjour cuisine, salle de bain et véranda ainsi qu'un garage construit coté Ouest de superficie est de 47 m² qui se compose d'une buanderie et salle d'eau.

La totalité de la construction son sol carrelé, toiture dallée ciment armé, murs construits en pierres avec enduit, couverts d'une couche de peinture équipée de l'eau potable et électricité, état acceptable avec entretien.

Ses limites : du coté Sud rue ou son entrée de l'ouest Mkaouar, du Nord Mkaouar et de l'est Feki.

Mise à prix : est fixé à deux cent huit milles huit cent Dinars (208.800,000 D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.615,461 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 20 Janvier 2020 à partir

de 9h du matin et suivant à la salle dos criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 69.600,000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2019X01590VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mustapha Ben Khalifa Bouzayani, agriculteur, CIN 05978838, demeurant à la route Meknessi Rgueb Sidi Bouzid (débiteur principal et hypothécaire).

Aicha Bent Bachir Bouzaieni épouse Bouzayeni sans profession CIN 06088054 demeurante à erradhaa Regueb Sidi Bouzid (caution réelle solidaire et hypothécaire el de copropriétaire)

Mohamed Taher Ben Ali Ben Mohamed Sammoudi CIN 04317084, fonctionnaire à Regueb Sidi Bouzid (tiers détenteurs).

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Alitallah de rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie:

Les parts indivises appartenants actuellement à la partie saisie Mohamed Taher Sammoudi soient 420/36410 parts dans l'immeuble objet du TF n°3872 Sidi Bouzid dénommé «MAIMOUNA» consistant en un terrain d'une contenance de 36410 m² sis à la région Ksar Lahmem délégation de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid.

Les parts indivises consistes en la parcelle n°16 d'une contenance de 420 m² d'un lotissement approuvé sur lequel est édifié une construction à usage d'habitation composées de 2 parties séparées au sein du plan d'aménagement de la municipalité de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid dans une zone d'habitation entourée de tous les cotés, au coté nord une construction de 2 étages un RDC et un étage appartenant à un tiers, au coté sud une construction de 2 étages un RDC et un étage appartenant à un tiers, au coté est une rue non enrobe de 8 mètres de largeur et au coté ouest un terrain nu appartenant à un tiers.

La première construction est composée de 2 étages :

Un RDC d'une superficie de 177.5 m² contenant un salon, un hall, 3 chambres à coucher, une cuisine, 2 salles de bain, un air et un débarra.

Un étage indépendant d'une superficie de 177.5 m² contenant des escaliers, un salon, un hall, 3 chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, et 2 balcon dont l'un à la façade et l'autre en derrière.

La 2ème construction est composée de 2 étages :

Un RDC d'une superficie de 60 m² contenant une entrée, 2 chambres à couchées, une cuisine, une salle de bain et des escaliers.

Un étage indépendant d'une superficie couverte de 60 m² contenant une entrée, 2 chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et un loge escalier menant au toit.

Mise à prix : (289.000,000 d) frais en sus.

Les charges réelles grevant l'immeuble :

Une hypothèque inscrit au titre foncier le 21/7/2012 d'un montant de 100.000,000 dt au profit de la BIAT.

Une hypothèque inscrit au titre foncier le 22/11/2013 d'un montant de 30.000,000 dt au profit de la BIAT. L'immeuble est à la disposition du tiers détenteur Mohammed Taher Sammoudi.

La date et lieu de la vente : Mardi le 21/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01595VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°D16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hédi Karray Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Ali Ben Abdelhanin Ben Ali Jelidi, Artisan, titulaire de CIN n°03411888 domicilié à Taourit Houmet Essouk Djerba.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°27347 Médenine dénommé «El Hana» (composé de 1267 parts) d'une superficie de 1267 m² situé à Taourit, délégation de Djerba Houmet Essouk, Gouvernorat de Médenine, il comprend un complexe résidentiel.

Référence d'inscription : date 22/4/2006, dépôt Médenine, volume 04 n°2010.

Mise à prix : fixée à six cent cinquante cinq mille huit cent dinars (655.800,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine sis à rue 2 Mai Médenine, le lundi vingt sept janvier deux mille vingt 27/01/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Médenine.

2019X01598VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

BEST LEASE, société anonyme, RC n°B132611999, représentée par son représentant, légal qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Mahmoud Ben Ahmed Ben Kacem Azzabi, titulaire de CIN n°05003865 domicilié à 18 rue Youssef Rouissi résidence Ahram appartement n°12 Manar 2 Tunis.

Propriété à vendre :

990 parts à l'indivision du titre foncier n°11107 Médenine dénommé «Errahma» (composé de 5940 parts) d'une superficie de 5940 m² situé à Midoun Est, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, composé d'un terrain planté d'oliviers, palmiers et grenadiers.

Référence d'inscription : date 7/10/2000, dépôt Médenine, volume 2000 n°688.

Mise à prix : fixée à quarante mille huit cent quarante et un dinars (40.841,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine sis à la rue 2 Mai Médenine, le lundi vingt sept janvier deux mille vingt 27/01/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Médenine.

2019X01599VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière et

Après la réduction du prix

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Naceur Meddeb, Av. Mongi Bali Imm. Kniwa 2ème étage Nabeul MF : N°1024735W/P/000.

Créancier saisissant : Leyla Abid, Institutrice, CIN n°06293650 demeurant au 6 Av. Taieb Mhiri Menzel Tmime Nabeul déclarant élire domicile auprès de l'étude de son avocat Maître Mohamed Naceur Meddeb sis à Nabeul, Av. Mongi Bali Immeuble Kniwa 2ème étage.

Débiteur saisi : Ibrahim Ben Amor Bouraoui, Ouvrier, CIN n°00935714 demeurant au Cité El koucha, Bir Mcharga, Zaghouan.

Immeuble saisi : L'immeuble saisi représente les parts du débiteur qui sont égales à 14/72 parts c'est à dire 80,694/415 m², lui revenant par voie de succession dans un immeuble non immatriculé à usage d'habitation situé à cité El Koucha, Bir Mchergha Zaghouan, d'une superficie totale de 415 m² clôturé. La maison est limitée au Nord par l'immeuble d'Amara Ksayer, à l'Est par l'immeuble de Hsan Allala Riahi, au sud par une voie publique, au ouest par l'immeuble de Bachir Boukhella. La construction se compose de deux niveaux : un rez-de-chaussée et un premier étage. Le rez-de-chaussée est équipé par l'eau et l'électricité et se compose de deux appartements séparé dont l'entrée est commune, le premier appartement se compose de quatre chambres, une cuisine et une salle d'eau et un couloir ; Le deuxième appartement se compose de deux chambres, une cuisine et une salle d'eau et équipé par l'eau et l'électricité; Le rez-de-chaussée est composé aussi d'un garage donnant sur la voie publique.

Le deuxième niveau se compose d'un premier étage couvert et dont La construction est inachevée.

Mise à prix :

La mise à prix de la totalité des parts indivises objet de la saisie est déterminée à quarante quatre mille deux cents dix huit dinars 610 millimes (44.218,610 d) lequel prix a été réduit de 40% pour devenir vingt six mille cinq cent trente et un dinars 166 millimes outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi vingt janvier deux milles vingt (20/01/2020) à partir de 9h du matin à la chambre des criées de tribunal de 1ère instance de Zaghouan.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble objet de la vente est possible tous les jours de huit heures du matin à dix huit heure du soir.

Consultation du cahier des charges : pour consulter le cahier des charges relatif à la vente, les intéressés peuvent s'adresser soit au greffe du tribunal du 1ère instance du Zaghouan soit au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les horaires du travail administratif.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consignées au moins le 1/3 du montant de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou ayant présentées à cet effet un cheque certifié ou justifier d'une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent produire une autorisation préalable dument délivrées par les autorités administratives compétentes.

2019N00660VEPA1

Vente immobilière

Le créancier saisissant : Rachid Ben Elarbi Ben Salah Abkar cin 03080911.

Le débiteur saisi :

1- Fatma Bent Belgacem Elhaj Ahmed Elakhther Abidi cin 03087610

2- Med Salah Ben Elarbi Ben Salah Abkar cin 03079408

3- Lotfi Ben Salah Elarbi Nacer cin 03139387

4- Hatem Ben Elarbi Nacer cin 06117004

Avocat poursuivant :

Maître Henchiri Gley Avocat à la cour de cassation code Fiscal 947653/v sis avenue Sidi Ben Yagoub Gafsa cin 03159634.

Désignation de l'immeuble : sis à l'Avenue Sidi Ben Fakhet Elhara Gafsa constitue de deux étages.

La mise à prix : quarante sept mille quatre cents quarante dinars (47440.000).

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours à l'avenue de Sidi Ben Fakhet elhara Gafsa.

Date et lieu de vente : le lundi 20/01/2020 à partir de 9h de matin devant la chambre des ventes Immobiliers du tribunal de 1ère Instance de Gafsa.

2019Y00085VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisi immobilière

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V-RC n°B176041996 Tunis.

Les parties saisie : héritiers feu Mohammed Sadok Limam.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002. Matricule fiscal : 797021/F

L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°79022 Tunis

Mise à prix : la mise à prix a été estimé à sept cent trois milles et huit cent quatre vingt dinars et 454 millimes (703.880,454) D majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 21 Janvier 2020 (21/01/2020) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2019403817VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél.71.797.400

M F: 424901K/A/P/000

1/- Créancier poursuivant AMEN BANK SA RC : B176041996 represent par son president directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 avocat poursuivant.

2/- Débiteur saisi : La Société «DIAR YAKOUT de développement immobilier» SARL - RC N° B24137172010 - élisant domicile au cabinet Imed Ben Hlima rue el Jahedh N°33 El Menzah 4 Tunis - En sa qualité de débitrice pincipale hypothéquant

3/- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°34192 Bizerte dénommé «Sans souci ferryville I» situé à l'angle de l'avenue Kheireddine Pacha et Ali Belhouane Menzel Bourguiba Bizerte, il correspond à un terrain nu d'une superficie de 2100m2 équipé en eau potable électricité et ONAS .

4/- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.100.000,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des cries après du tribunal de prelière instance de Bizerte sis à la ville de Bizerte le Mardi 28 janvier 2020 à partir de 9 heures de matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque ou une garantie bancaire irrévocable

- Pour les étrangers, ceux – ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403857VEPA1

Avis aux créanciers

FAILLITE

«Société Atrium Immobilière»

Matricule fiscal N° : 0487664 M

Jugement n° 41573 en date du 19/10/2019 prononçant la faillite de la «Sté Atrium Immobilière» sise au 01 rue El Maaz -Echourouk 1- Apt 3 - Menzah 1.

Cessation de paiement : 29/04/2018.

M. le juge commissaire :

Mme Safa Eratazi.

Syndic de Faillite :

M. Bouthour Abderrazak

24 bis Bd Bab Bénat - Tunis.

Tél / Fax : 71.564.028 - 94.447.613

Les créanciers de ladite faillite sont invités à produire entre les mains du syndic leurs titres de créances avec un bordereau indicatif des pièces et des sommes réclamées et ce dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2019T01651VEPA2

Appel aux créanciers et débiteurs d'une succession

En vertu de de l'ordonnance sur requête n°46852 du 18 septembre 2019 rendue par le tribunal de première instance de Bizerte, maître Abderraouf Ghajati est désigné liquidateur de la succession de Feu Elhoussin Ben Abdallah Belhaj Omar Eladouani.

Les créanciers la succession sont informés que désormais tout recours doit être adressé au liquidateur,

Les créanciers de la succession, ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs créances, leurs revendications ainsi que leurs dettes : avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 60 jours à partir de la date d'apparition de cet appel à l'adresse suivante Maître Abderraouf Ghajati chez bureau du huissier notaire Mohsen Khammar 73 avenue Habib Bourguiba Bizerte Tunisie.

2019T01656VEPA2

Ouverture d'une procédure de distribution

Suite à la requête présentée par Maître Herzi Samira au nom de la Caisse nationale de sécurité Sociale à Monsieur le Juge commissaire chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Bizerte tendant à la distribution de la somme de huit cents dix huit milles six cents quatre vingt seize dinars (818 696D 000) provenant de la vente aux enchères du matériel et objets mobiliers appartenant à la société MEDKONPACK lequel montant a été consigné à la caisse de dépôt et consignation suivant le reçu numéro M089228 daté du 25 octobre 2018 et en application de l'ordonnance daté du 2 août 2019 émanant de monsieur le Juge commissaire dans le cadre de l'affaire de distribution numéro 227 Tout créancier qui entend participer à la distribution dudit montant doit dans les trente jours de la date de publication de la présente insertion au J.O.R.T produire ses titres de créances au greffe du tribunal de prerniére instance de Bizerte et doit en outre présenter une demande de collocation faite sous constitution d'un avocat en l'étude du quel domicile est élue de droit tout en indiquant dans la dite demande les causes de préferances de sa créance et en respectant les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale et ce sous peine de forclusion.

La présente insertion a été rédigée en application de l'article 466 du code de procédure civile et commerciale et au sens de l'article 476 du même code.

2019T01657VEPA2

Avis aux créanciers

Société de Pâtisserie - confiserie «La Délicieuse»

En liquidation

SARL

Siège social : Route Manzel Abderrahmen Zarzouna Bizerte

Registre de commerce : B115891997

Matricule fiscal : 0039445/H

CNSS : N°89340-03

Le liquidateur de la société désigné par PV d'assemblée générale du 8 mai 2017 (JORT n°67 du 6 juin 2017) invite les créanciers de produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours à partir de la présente publication entre les mains du liquidateur Maître Mokdad Mohamed Habib, à son bureau sis à la rue d'Espagne Immeuble Lazzem Bizerte.

2019R02725VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

Société école supérieur privé de la technologie de l'information et le management de l'entreprise

«ESP time»

I.U : 0793379S

En vertu de la décision rendu par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis le 16/12/2019, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et de l' ouverture d'une période de contrôle de gestion dans un délai maximum de neuf mois au profit de la société école supérieur privé de la technologie de l'information et le management de l'entreprise "ESP time» avec la nomination de Madame Hejer Boubaker juge commissaire et de maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut, contrôler les actes de gestions et l'élaboration d'un rapport au juge administrateur dans un délai de deux mois a propos la situation économique et financière et sociale de l'entreprise , rédiger un rapport de l'inventaire des biens et élaborer un rapport final au juge commissaire dans un délai de quatre mois.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 immeuble Luxor 2 étage 3 bur: B3.5, Mont-plaisir Tunis.

2019R02727VEPA2

Jugement de première instance cession de la « Société de tourisme et hôtels hôtel Ilysée»

Siège social: Zone touristique de Midoun Djerba

R.C: B 183951997

M.F: 0345465V

En vertu du jugement de premières instances rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 782 le 02/12/2019,

Le tribunal a décidé en première instance qu'en vue de l'arrêt de la société au payement de ces dettes à la date du 01/07/2015 et le constat de non possibilité de sauvetage ainsi que la continuité de l'activité donc il a été décider la cession de la société a autrui en un seul lot ,la nomination de Monsieur Aifa Badreddine contrôleur judiciaire d'exécution de la dite cession via le cahier des charges qui sera préparer a ces fins , de l'autoriser a recevoir les offres et de les présenter au tribunal dans les délais sous la tutelle du juge administrateur Madame Nadia

Ghanmi et d'autoriser l'insertion de cette décision au registre national des entreprises , de faire la publication au JORT et de faire supporter les frais au créanciers le plus vigilant ou sur le contrôleur de la justice , il est strictement interdit aux dirigeants de la société et aux propriétaires du capital de céder ces actifs ou ces actions ou de greffer des nantissements ou toutes autres charges et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques et le procureur du présent jugement.

2019R02728VEPA2

Avis

Sté Ben Guilouf Travaux

Matricule unique : 0545422W

Km 9 route de Médenine 6000 Gabés

Suite à la décision du président du tribunal de 1er instance de Gabès, pour l'ouverture de la procédure du règlement à l'amiable et la nomination de Mr Lamine Abdelwahed comme conciliateur entre la Sté Ben Guilouf et ses débiteurs. Ce dernier est tenu de dresser un plan de sauvetage dans un délai ne dépassant pas 3 mois.

Tout débiteur pourra contacter le conciliateur soit au 21.420.051 ou à son cabinet 08 avenue Habib Bourguiba Gabès.

2019X01603VEPA2

Appel d'offres n°02/2019

Cession aux tiers de la Société "SEMOULERIE Jebel El Ouest"

Sise à la Zone Industrielle de Jbel El Ouest - Zaghouan

En application du jugement n°18 rendu par le tribunal de première instance de Zaghouan le 10/11/2014, l'Expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden agissant en qualité de commissaire à l'exécution se propose de lancer cet appel d'offre aux fins de la cession aux tiers en un seul lot de la société «Semoulerie de Jbel El Ouest» inscrite au registre de commerce du TPl de Zaghouan sous le n° B190431999, MF : 723502NP000 avec tout ce qu'elle comporte comme terrain, bâtiments, machines et outillages d'exploitation.

Les candidats désirant de soumettre leurs offres sont appelés à retirer le cahier de charges de la cession, pendant les horaires administratifs auprès de Madame Kaouthar Berrached Bouden, le Commissaire à l'Exécution, domiciliée au 1 Rue de l'indépendance Nabeul 8000. (tél : 27.813.829- 72.27.27.27).

Les offres de soumission doivent parvenir, sous pli fermé ne portant aucune Indication sur l'identité du soumissionnaire, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Bureau de l'Expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden, 1 rue de l'indépendance Nabeul 8000 - MF : 0998398F/A/P/0000.

A ne pas ouvrir offre n°2/2019 cession société "SEMOULERIE Jebel El Ouest".

Le dernier délai de réception des offres est fixé à soixante jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne Le cachet de la poste faisant foi.

2019N00654VEPA2

Avis aux créanciers

Société «Semoulerie Jebel El Ouest»

S.A sise à la Zone Industrielle - Jebel El Ouest

RC : B190431999

MF : 723502NP000

En application du jugement n°23 rendu par le tribunal de première instance de Zaghoaun le 10/11/2014, l'Expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden agissant en qualité de commissaire à l'Exécution du jugement de cession, informe les créanciers de la société qu'ils sont tenus de présenter tous les documents justifiant leurs créances dans le délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis à l'adresse suivante :

Bureau de l'Expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden 1 Rue de l'Indépendance Nabeul 8000 / MF : 0998398F/A/P.

2019N00655VEPA2

Société "Global Produits Energétiques"

Matricule fiscal : 1015053/Z

Selon le jugement rendu dans le cadre de l'affaire, numéro 54754 rendu par le tribunal de première instance d'Ariana le 25 octobre 2019, M. Bilal Rahmouni a été nommé administrateur judiciaire de la société "Global Produits Energétiques" pour entreprendre sa gestion, et ses travaux administratifs et financiers, alors tout intéressée par la question peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080 (tel 71.709.153 fax : 71.709.863).

2019403815VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société FOUFOUTI MODE

Société anonyme

RC : N°B110891999

(Tribunal de Première Instance de Manouba)

Capital : 10.000.000 Dinars

Siège social : rue de l'Indépendance Ouedelil Manouba

En vertu de la décision judiciaire n°90 rendu par le tribunal de première instance de Manouba le 11/7/2019, il a été prononcé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Lafayette Tunis en qualité de syndic de faillite de la société Foufouti Mode au lieu de Monsieur Lotfi Nejimi pour poursuivre les tâches de faillite qui lui ont été attribué.

2019403823VEPA2

Jugement déclaratif de faillite comptoir Africain de bâtiment société à responsabilité limitée

RC. N° B194991996 (Tribunal de Première Instance de MANOUBA)

Matricule Fiscal : 0024486Q

CAPITAL : 900.000,000 Dinars

Siège social : rue 13002 n°14 Zone industrielle Ksar Said

En vertu de la décision judiciaire n°30 rendue par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 11/07/2019 il a été décidé la nomination de Mme, Khalfi Sihem sise au 19 rue de Lybie Lafayette Tunis en qualité de Syndic de faillite de la société comptoir Africain de bâtiment au lieu de Monsieur Lotfi Nejimi : pour poursuivre les tâches de faillite qui lui ont été attribué.

2019403824VEPA2

Appel d'offres pour la vente du

"titre foncier enregistré n°19442 Manouba"

Sise à 20 Rue de l'imprimerie zone industrielle Ksare Said Manouba

Le Syndic de faillite du la société Tissage du nord "TINO" Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°55 rendu par le tribunal de première instance de La Manouba le 13/02/2019, elle informe le public qu'elle décide ouvrir un appel d'offres pour la vente du bien immobilier (le titre foncier n°19442 Manouba) sise à la rue de l'imprimerie n°20 Ksar Said Manouba composée d'un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage partiel, d'une superficie de 3716 m².

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier de charge du bureau du Syndic Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 pour la somme de 100 dinars non récupérable.

Tout intéressé peut contacter le syndic pour retirer le cahier de charge, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 en Indiquant les deux expressions suivante "ne pas ouvrir", "immobilier tino" sur l'enveloppe au plus tard le 24/01/2020.

La mention du nom du soumissionnaire sur l'enveloppe entraîne l'annulation de l'offre.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690/98103428 pendant les heures de travail.

2019403825VEPA2

Règlement Judiciaire n°900

Société Bella Noura - Triplex

Siège social : Route Nationale N° 9 Ain Zaghouan 2046 La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 128096A

Matricule Fiscal : 128096/AAM/000

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 13/12/2019, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la société «Bella Noura - Triplex - ainsi qu'une période d'observation sous la supervision du Juge commissaire Mme Safa Ertazi et la désignation de M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport définitif de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas 4 mois depuis la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes en vue de leur inscription dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tel : 98 288 351.

2019403828VEPA2

Avis de distribution des fonds disponibles selon l'article 46 du code des sociétés commerciales

Société Salut Docteur

Société à Responsabilité Limitée

«Société en cours de dissolution»

Siège social : 20 Avenue du golfe Arabe, El Menzah 8 - Ariana 2037

Capital : 1.000 dinars

Identifiant unique : 1378041/K

En application des dispositions de l'article 46 du code des sociétés

commerciales, le liquidateur informe les intéressés de la décision de distribution des fonds disponibles. Adresse du liquidateur : 20 Avenue du Golfe Arabe, El Menzah 8 - Ariana 2037.

2019403852VEPA2

Avis aux créanciers

Publication d'un mondât judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Manouba n°63254 du 02/12/2019 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour liquider la propriété commune entre l'exposante Sabiha hasnaoui et le feu Alazhar chalwati.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur 4 Tunis. (tel : 54 022 212 / 24 602 239).

2019403858VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Jeudi 23 Janvier 2020

Level 4

Société anonyme au capital Social de 15.000.000 dinars

Siège Social : Zone Industrielle d'Enfidha 2, Sousse, 4030 Tunisie

Messieurs les Actionnaires de la société LEVEL4 SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi le 23 Janvier 2020 à 15 heures aux locaux de la société sis au 42, rue Platon, Zone Administrative Kheireddine, 2015 Le Kram, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2018 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

5. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion durant l'exercice 2018 ;

6. Attribution des jetons de présence pour les administrateurs pour l'exercice 2018 ;

7. Mission du président du conseil d'administration;

8. Agrément d'un nouvel actionnaire;

9. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchement veuillez-vous faire représenter conformément à la réglementation en vigueur. Tous les documents afférents à ces deux assemblées, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société sus indiqué.

2019T01664SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 500 000 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 16 décembre 2019, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 30 janvier 2020 à dix heures aux locaux de la société «Caisse des Dépôts et consignations» sis au 7, rue Abou Hamed El Ghazeli - Jardins du Japon 1073 - Montplaisir Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à la réduction de capital

- Réduction du capital de la société

- Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles

- Modification et mise à jour des statuts

- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration

- Pouvoirs pour formalités.

2019T01668SANB3

Insertion corrective

CONVOCATION AGMIXTE

SOCIETE NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS

S.A. « NET »

au capital de 787.500 D

Siège social: Zone Pétrolière 2040 RADES

MF : 15077 A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en Assemblée

Générale mixte à son siège sis à zone pétrolière radés 2040 pour le Mercredi 15 janvier 2020 à 12H00, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'AGO :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/18.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Nomination et/ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Pour l'AGE :

7) Liquidation de la société

8) Nomination d'un liquidateur

9) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AG Mixte ou extrait.

2019R02748SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société

Du 25/01/2020

Société Fonderie Moderne de Tunisie

Société anonyme

Au capital : DT 440 000

Mle. Fisc. : 0020904VAM000

RC : B177411997

CNSS : 72 871 - 24

Siège social : Route de Tunis Km 4 Korba 8070

Messieurs les actionnaires, de la société Fonderie Moderne de Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le samedi 25/01/2020 à dix heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de la société arrêtés au 31/12/2018.

3) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5) Questions diverses.

2019N00656SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEDICAST

Société anonyme au capital de 2.300.000 Dinars

Siège Social : Zone industrielle Meknassy - 9140 - Sidi Bouzid.

Identifiant unique : 964248HAM

Messieurs les actionnaires de la société Médicast sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 janvier 2020 à 10 H aux locaux de la société sis à 6 rue des entrepreneurs - Zone industrielle Charguia 2 - 2035- Tunis à fin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2016-2017-2018.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux exercices 2016-2017-2018.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés des exercices 2016-2017-2018.

S- Affectation des résultats des exercices 2016-2017-2018.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Nominations des administrateurs pour les exercices 2019-2020-2021.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Questions diverses.

2019Y00087SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001 - JORT n° 59

Agrément du Ministre des finances du 21 décembre 1996

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001- Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en assemblée générale Ordinaire le jeudi 23 janvier 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la société Tunisienne de Banque (salle des conférences), cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2019403829SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'investissement à Capital Variable de catégorie obligataire

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001- JORT n° 59

Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 1488119C

Siège social : Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - cité des sciences 1004 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATOIRE sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le vendredi 24 janvier 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la société Tunisienne de Banque (salle des conférences), cité des sciences, 34 rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Changement du gestionnaire

2) Mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM, notamment la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

2019403830SANB3

Institut Tunis dauphine

Société anonyme au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

MF : 1111337YAM000

Les actionnaires de l'Institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 Rue Baudelaire El Omrane Tunis le vendredi 24 janvier 2020 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2019,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2019,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2019,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2019,

2019403831SANB3

Institut Tunis Dauphine

MF : 1111337YAM000

Société anonyme au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire El Omrane Tunis

Les actionnaires de l'Institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 rue Baudelaire El Omrane Tunis le vendredi 24 janvier 2020 à 11h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-Examen de la situation de la société à l'égard de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019403832SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société e-Sol SA

Société Anonyme non résidente au capital de 220.000 DT

18, rue de l'Artisanat ZI Charguia 2, 2035 Ariana

Matricule fiscal : 1393986 S/A/M

Les actionnaires de la société, Messieurs Sylvain Stephan (pour la société KLASK & KAVET) , Laurent Stephan (pour la société GTHINK), Jean-Guy Courbière, Stephane Gigant et Adem Abidi détenteurs ensemble de 77.5% des actions invitent les actionnaires de la société e-SOL à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 24 janvier 2020 à 10 heures du matin au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Résolution 1:

modification de l'article 5 des Statuts relatif au siège social;

2- Résolution 2:

modifications de l'article 17 des statuts relatif au conseil d'administration;

3- Résolution 3:

modification de l'article 31 des statuts relatif à la convocation des assemblées,

Le Conseil met à la disposition des actionnaires au siège social, le texte du projet de résolutions proposées à l'AGE.

2019403854SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société SHAUBER S-A.

Capital social : 4 441 000 Dinars

Siège social : 58, av. Tahar Ben Ammar, BL n°4, appart, n°2, Menzah 9, 1013 Tunis, Tunisie

Registre de commerce : B2430132010

Matricule fiscal : 1135651 JAM 000

Le conseil d'administration de la société SHAUBER S.A. a le plaisir d'inviter tous les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se le lundi 13/01/2020 à 10H, au 21 avenue Tahar Ben Ammar, Résidence Essaada 3, bureau n01, Manar 2, 2092 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.

2) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Désignation du commissaire aux comptes de SHAUBER S.A. pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

7) Questions diverses.

2019403859SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis Perte de titre de propriété

Monsieur Ridha Ben Mohamed Ben Haj Sessi Kallel déclare avoir perdu son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 444.40 m2 contenue une maison située à la route Menzel Chaker km 5 sfax. Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Abdmajid Bouaziz situé rue des notaires rahbet rmed N°12 Sfax après un délai de 70 jours.

2019X01585DIVD2

Avis Perte de contrat de propriété

Monsieur Ali Ben dhaou annonce qu'il possède un terrain le 1/4 de la parcelle N° 282 concernant le titre foncier 67354 sis ettarfaoui bir ali Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale:

Tout contestant devra s'adresser au maître Mohamed Maamoun karray rue des notaires Sfax médina dans un délaine dépasse pas 70 jours compter de la date demission.

2019X01596DIVD2

Avis

Mrs Chokri titulaire de la C.I.N. N° 05236555 et Imed titulaire de la C.I.N. N° 05246874 les deux fils de Mohamed Fakhfakh avisent étaient propriétaires d'une parcelle de terre d'une superficie de 752 m² renfermant une construction à la route de teniour km 7 Sfax limitée au Sud par un passage, à l'Est et au Nord par Essafi et à l'ouest par Fakhfakh.

Que leur titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mohamed Koubaa

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01601DIVD2

Avis

Monsieur Sayedi morched annonce que le titre de propriété concernant un studio et espace situé à la route sidi Mansour km04 Sfax qui était fait le 08 janvier 2016 enregistre le 12 janvier 2017 n° M002702 à l'attestation du deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Madhioub Abdesllem a perdu l'acte de vente et désire se faire délivrer une deuxième copie original les oppositions se présentent devant maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé à 67, rue sidi belhsan ancienne Medina Sfax au cours de 70 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2019X01602DIVD2

AVIS

M. Mohamed ben Mohamed ben Othmen Saidi CIN 04203232 délivrée le 17/05/2017 annonce la perte de son acte de propriété n° 21825/13 de titre foncier n° 72798 Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de ville souk jdid sous n° 2240 datée le 19/09/2019.

2019Y00086DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce N° 2019403745SRLB2 parue au JORT n° 116 du 17/12/2019.
Sté Somera

N° de dépôt au centre national du registre d'entreprise 201994556 daté du 12/12/2019 au lieu de 001651 daté du 06/12/2016.

2019403819RECZ9

Rectificatif

Annonce n° 2019S01455APSF1 parue au JORT n° 117 du 20/12/2019 page n° 4086.

Association Modernistes Tunisie

Lire :

...selon les fondements et les pratiques de la citoyenneté,...

Au lieu de :

...selon les fondements et les pratiques de la nitoyenneté,...

Le reste demeure sans changement.

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société "LEONI WIRING SYSTEMS TUNISIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Messadine du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°61 en date du 16 Janvier 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques, situé à la zone industrielle Mateur Nord de la délégation de Mateur du gouvernorat de Bizerte, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Mateur.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement mentionné seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Bizerte ou le président de la municipalité de Mateur ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "LEONI WIRING SYSTEMS TUNISIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Messadine du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°62 en date du 16 Janvier 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques ("LTN1 et LTN4"), situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Messadine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement mentionné seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le président de la municipalité de Messadine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tozeur

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;
- Vu le décret Bylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1698 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat des délégations du gouvernorat de Tozeur;
- Vu le décret n° 99-93 du 11 Janvier 1999 relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation des délégations du gouvernorat de **Tozeur**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tozeur porte à la connaissance du public qu'en date du **04 Novembre 2019**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Tozeur**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Tozeur**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	T.P.D N°
Route De Tozeur Nefta	Tozeur	1501990	**Nord** : GP3Tozeur Nefta et T.F N°422 Tozeur **Sud** : Route Regional Mrah Lahouar et Terre Nue **Est** : Route Regional Mrah Lahouar **Ouest:**TPD N° 84922 Tozeur	87104
Route De Tozeur Hammet Ejerid	Tozeur	265682	**Nord** : TPD N° 56541 Tozeur **Sud:** Terre Nue et TF N°28071 Tozeur **Est:** GP3Tozeur Hammet Ejerid **Ouest:** TPD N° 65985 Tozeur	87103

Route De Tozeur Nefta	Tozeur	509354	**Nord** : Terre Nue **Sud:** GP3Tozeur Nefta et Bassin d'eau **Est** : Rue et Caserne de l'Armée Natinale **Ouest:** Rue et L'ISET	84077
Route De Tozeur Nefta	Tozeur	760075	**Nord** : Terre Nue **Sud** : GP3 et L'ISET **Est** : Rue et L'ISET **Ouest** : Rue et T.F 2519 Tozeur et TPD N °84080 Tozeur	84078
Est Route Shemsa	Tozeur	1673783	**Nord** : Terre Nue **Sud** : GP3 et T.F 2519 Tozeur **Est** : Rue et TPD N° 87078 Tozeur **Ouest** : Route de Chemsa	84080
Route De Tozeur Nefta	Tozeur	265031	**Nord** : GP3 Tozeur Nefta **Sud** : Terre Nue **Est** : L'A.F.H **Ouest** : Piste et Terre Nue	84922
Route De Tozeur Nefta	Tozeur	522599	**Nord** : GP3 Tozeur Nefta **Sud** : Terre Nue **Est** : Piste et TPD N° 84922 Tozeur **Ouest** : Piste et TPD N° 84924 Tozeur	84923
Route De Tozeur Nefta	Tozeur	277380	**Nord** : GP3 Tozeur Nefta **Sud** : Terre Nue **Est** : Piste et TPD N° 84923 Tozeur **Ouest** : Piste	84924
Route De Tozeur Nefta	Tozeur	1485398	**Nord** : Ligne Electrique H T **Sud** : GP3 Tozeur Nefta **Est:**T.FN °1314 Tozeur(STEG) **Ouest** : Terre Nue	86498
Nord Lotissement Chams	Tozeur	587863	**Nord** : Terre Nue et Aeroport Tozeur Nefta **Sud** : Lotissement Chams et TPD N°86500 Tozeur **Est:**Route de l'Aeroport **Ouest** : Terre Nue	86499
Sud de l'Aeroport Tozeur Nefta	Tozeur	250535	**Nord** :L' Aeroport **Sud** : Piste **Est:** Terre Nue **Ouest** : Terre Nue	86500

Route De Tozeur Nefta	Tozeur	751356	**Nord** : GP3 Tozeur Nefta **Sud** : Terre Nue **Est**: Piste et Terre Nue **Ouest** : Terre Nue	87101

2019R02730MINA4